

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2001/007623**
n° de gestion : **1971B00051**
n° SIREN : **971 500 517 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de LYON certifie avoir procédé le 27/04/2001 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

COGERA SOCIETE D EXPERTISE COMPTABLE société anonyme

22 rue Delandine 69002 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal du conseil d'administration (2 exemplaires)

Concernant le(s) évènement(s) RCS suivant(s) :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

COGERA
Société Anonyme au capital de 760 000 Francs
Siège Social : LYON (69002) - 22 rue Delandine
971 500 517 RCS LYON B

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JANVIER 2001

L'AN DEUX MILLE UN

ET LE 25 JANVIER,

A 18 h 30,

Les administrateurs de la société COGERA se sont réunis en Conseil, 22 rue Delandine 69002 LYON, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Pierre AYMARD, Président
Monsieur Philippe AYMARD
Monsieur Roger VERNE
Monsieur Christian PREVOT

Monsieur Jacques KLEIN, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est absent excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre AYMARD préside la séance.

Monsieur Philippe AYMARD remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Pierre AYMARD, démissionnaire,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Rémunération du Président du Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEMISSION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le Président expose au conseil qu'il a convoqué pour l'informer de sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société tout en souhaitant continuer d'exercer les fonctions d'administrateur.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Monsieur Philippe AYMARD aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Philippe AYMARD Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Pierre AYMARD, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Monsieur Philippe AYMARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Philippe AYMARD assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

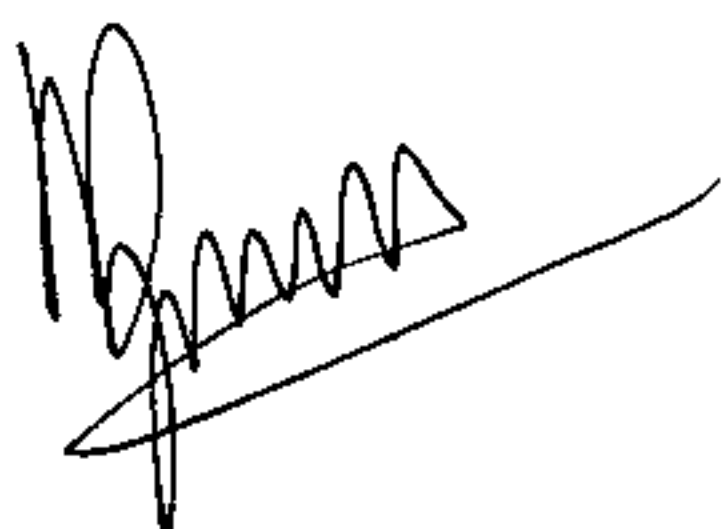
Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

